

# Les magistrats mènent la fronde contre Geens

● La magistrature accuse le gouvernement de vouloir la peau du pouvoir judiciaire.

● Les reproches émanent de partout, de la base comme du sommet.

## La sortie musclée du premier magistrat de Belgique, Jean de Codt, n'est pas isolée

Les gardiens de prison sont toujours en grève (voir page 9) mais le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) risque d'avoir bientôt d'autres soucis, les magistrats étant, eux aussi, en ébullition.

Ils contestent notamment, et au plus haut niveau (celui du collège des cours et tribunaux et du collège du ministère public), la façon dont le ministre envisage la gestion autonome des juridictions.

### Un Etat voyou

Plus généralement, c'est la politique, jugée comptable, du gouvernement fédéral qui soulève la critique. Dans ce contexte, la sortie, dimanche, du premier président de la Cour de cassation, autrement dit le premier magistrat du pays, Jean de Codt, dans l'émission "Les Décodeurs" (RTBF) est particulièrement interpellante.

Le chevalier de Codt, qui n'est pas vraiment un gauchiste rebelle, estime que cette politique, faite de restrictions budgétaires, incite l'administration de la justice à désobéir à la loi. "Quel respect donner à un Etat qui marchande sa fonction la plus archaïque, qui est de rendre la justice? Cet Etat n'est plus un Etat de droit mais un Etat voyou", a-t-il scandé, la voix tremblante de colère.

Il a relevé que l'administration de la justice se réservait désormais le pouvoir de ne plus publier les places vacantes (et donc de ne plus remplir les cadres). "La loi n'est plus respectée", a affirmé M. de Codt, pour qui le pacte de stabilité budgétaire a pour effet que le plan Justice, dit aussi plan Geens, "ressemble désormais à un plan social massif".

Selon lui, le droit de l'homme que constitue l'accès au juge risque de ne

plus être assuré. "La Belgique peut se faire condamner au niveau international en matière de justice équitable et de délai raisonnable, mais aussi pour les conditions infectes de détention dans les prisons du Royaume", a-t-il ajouté.

Avant de tempérer quelque peu son propos en estimant que la confiance n'était pas rompue avec le gouvernement et que le dialogue continuait. Il a toutefois conclu en affirmant que le monde de la justice utilisera les armes légales si nécessaire, mais pas la grève.

### Pas une première

M. de Codt, sous ses airs extrêmement policés voire austères, n'en est pas à son coup d'essai. Au mois de mai 2015, devant la commission Justice de la Chambre puis dans une interview à "La Libre Belgique", il était déjà allégrement sorti de la langue de bois dont les magistrats de la Cour de cassation sont souvent friands.

A "La Libre", il avait déclaré que "l'Etat et particulièrement l'Inspection générale des Finances menaient une politique désastreuse d'assèchement du personnel de la Fonction publique" et que cette politique "s'appliquait désormais aux corps spéciaux comme l'ordre judiciaire, dont l'autonomie est plus que menacée".

Il avait dit ne pas comprendre le sens des économies budgétaires linéaires décidées par le gouvernement Michel. "On dirait que l'Etat a choisi de démanteler sa propre justice et c'est très, très grave pour les acteurs de celle-ci mais surtout pour les citoyens car, en dernière analyse,

ce sont eux qui souffrent de ce désinvestissement", avait-il martelé.

Il avait, déjà, fustigé le fait que l'administration refuse de publier les places déclarées vacantes et s'était inquiété d'un possible recul en matière de protection des libertés individuelles.

### Une fronde massive

Disant tout cela, le plus haut magistrat du pays ne fait que rejoindre d'autres personnalités très critiques de la façon dont le gouvernement traite sa justice.

Ainsi, la juge Manuela Cadelli, présidente de l'Association syndicale des magistrats (ASM), est-elle persuadée que l'exécutif veut mater le pouvoir judiciaire, le transformer en quelque sorte en "une annexe croupion du ministère de la Justice". Selon elle, la Constitution est foulée aux pieds par le gouvernement.

Ces dernières semaines, le juge d'instruction bruxellois Michel Claise ou le président du tribunal francophone de Bruxelles, Luc Hennart, n'y sont pas non plus allés avec le dos de la cuillère et les barreaux francophones se font de plus en plus acerbes.

Quant à Paul Martens, ancien président de la Cour constitutionnelle, ou Françoise Tulkens, ancienne juge belge à la Cour européenne des droits de l'homme, ils ont qualifié les réformes du droit pénal et du droit civil concoctées par Koen Geens de "recul de civilisation". Au-dessus des palais de justice, l'orage gronde, semble-t-il.

J.-C.M.

*"Cet Etat n'est plus un Etat de droit mais un Etat voyou."*

**JEAN DE CODT**  
Premier président  
de la Cour de cassation.

**Portrait****Un perfectionniste**

**Large expérience.** Le chevalier Jean de Codt, 60 ans, ixellois et parfait bilingue, est licencié en droit de l'UCL et en criminologie de la VUB mais il est aussi bachelier en philosophie. Il fut avocat stagiaire à

Bruxelles avant de devenir juriste d'entreprise puis d'entrer au parquet de Tournai en 1983. En 1986, le voici substitut du procureur du Roi de Bruxelles. Sept ans plus tard, il devient substitut du procureur général. Quatre ans après, il est nommé conseiller à la Cour de

cassation. On connaît la suite.

**Fabrique d'église.** Ce lieutenant de réserve, qu'on dit proche de l'Opus Dei, fut aussi enseignant. Il aime rappeler ses dix ans de présidence de la fabrique d'église de Notre-Dame de la Cambre. Peintre à ses heures, il consacre ses loisirs à sa vie de famille et à la lecture. **J.-C.M.**

## “La justice bafouée comme aux heures les plus noires”

### Entretien Jean-Claude Matgen

Jean-François Jonckheere, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Mons, a dirigé une bonne centaine de cours d'assises dans sa carrière et fut aussi à la tête du procès de la catastrophe de Ghislenghien devant la cour d'appel. Il a réagi aux propos indignés du premier président de la Cour de cassation, Jean de Codt, dimanche.

#### Monsieur Jonckheere, que pensez-vous de la sortie du plus haut magistrat du pays ?

Je me réjouis d'avoir entendu Jean de Codt refuser, à bon droit, de voir détruire de manière consciente et systématique ce pourquoi lui et beaucoup d'autres se sont tant battus pendant près de quarante ans. J'ai dénoncé les mêmes dérives et j'ai applaudi sans réserve au discours du chevalier de Codt, qui pourfend à juste titre l'Etat voyou qu'est devenu le nôtre.

#### Que reprochez-vous au gouvernement et au ministre de la Justice ?

Ils participent à la coalition des efforts entrepris aux fins d'anéantir l'Etat fédéral en foulant aux pieds ses prérogatives régaliennes pour que l'on s'engouffre ensuite sur une voie ouverte à une plus ample division de la Belgique.

Le bâtonnier Henry (Ndlr: président de l'Ordre des barreaux francophones et

germanophone) a comparé certaines de nos géolés aux cachots d'Auschwitz-Birkenau mais force est de constater que l'appareil judiciaire n'a pas connu d'agression plus violente et caractérisée depuis les heures les plus sombres de l'occupation allemande.

#### Comme vous y allez...

La réforme de la procédure pénale répond peut-être à des inquiétudes, découlant notamment du climat ambiant, plombé par les attentats, mais elle a fait l'économie d'un débat en profondeur sur ce que nous voulons faire de la justice pénale et de nos prisons et c'est très grave pour les citoyens.

Comme est très grave également l'absence de vision du gouvernement dans des matières comme l'asile par exemple.

#### Cette réforme, comme celle de la procédure civile, a été votée démocratiquement par le Parlement...

... qui n'a pas fait son travail. J'affirme, pour avoir pu le constater de visu, lors de débats télévisés notamment, que le président de la commission de la Justice de la Chambre, M. Goffin (MR, Ndlr) est devenu le larbin du ministre Geens, qui se montre calculateur et cynique. M. Goffin n'est pourtant pas le porte-parole du ministre.

Plus généralement, on doit constater, chaque jour, qu'en matière de justice, le Parlement n'assume plus aucun

contrôle sur l'action destructrice du gouvernement. Même l'opposition ne joue pas son rôle, elle est beaucoup trop molle.

#### N'êtes-vous pas aigri parce qu'on a supprimé, de facto, la cour d'assises à laquelle vous teniez énormément ?

Cette suppression constitue une erreur mais je ne m'arrête pas à cela. Ce qui est choquant, c'est la façon dont les choses se sont faites. Aucun des nombreux arguments des personnalités entendues en commission lors des réformes de procédures civile et pénale n'a été retenu. Le Parlement, pressé par l'exécutif, les a balayés et est passé en force.

#### Vous êtes à la retraite, vous voyagez beaucoup... En quoi ce qui arrive à la justice belge vous concerne-t-il encore vraiment ?

Je pense à tout ce que vont devoir endurer les jeunes magistrats, je pense à mon pays, dont nous avons longtemps pu être légitimement fiers mais qui est tombé bien bas, je pense à ses citoyens qui ne méritent pas que le gouvernement se moque à ce point des droits de l'homme, qui ne sont pas une matière tarte à la crème et pour le respect desquels il faut lutter. De voir la Belgique les bafouer sans cesse, de la voir trahir tous les jours les recommandations du Conseil de l'Europe, cela m'indigne.